

Chers amis plaisanciers,

Le conseil municipal de la ville de Cavalaire s'est réuni le 5 juillet 2018. Vous trouverez le texte complet du compte rendu sur le site de la mairie de Cavalaire par le lien suivant : http://www.cavalaire.fr/custom/module/cms/content/file/CM_Comptes-rendus/2018/CR_05_JUILLET_2018.pdf

Vous trouverez en pièce jointe les pages 9 à 12 du compte rendu, comportant des décisions importantes relatives au fonctionnement du port.

Il est indiqué que la fin des travaux du port est désormais prévue en décembre 2021, et « selon autorisations administratives délivrées par des autorités de l'Etat ». Les autorisations administratives n'étant pas encore obtenues, la mairie nous annonce, par ce texte sibyllin un report de deux ans au minimum, de la livraison du projet. Quant au coût du projet, il est maintenant estimé à 31 132 461,24 € HT, admirez la précision ! Au dernier comité de concertation dont nous avons le compte rendu, celui du 20 décembre 2017, il était rappelé que le montant des travaux serait inférieur à 30 M€ HT.

Le contrat de concession de service public de la mairie à la SPL Port Heraclea entre en vigueur le 6 juillet 2018, soit le lendemain du conseil municipal, date à laquelle la SPL n'est pas enregistrée. C'est donc une SPL en formation qui nous adresse les factures pour le second semestre 2018. Elle a été immatriculée au RCS le 7 août 2018.

Il est précisé que la SPL verse à la commune « une redevance domaniale (partie fixe), à laquelle pourra ultérieurement être ajoutée une partie variable, et dont le montant initial prévisionnel est de 560 000 € HT pour 2019. » Pour mémoire, le port privé versait une redevance annuelle de 85 000 € la dernière année, et le port public fonctionnait en régie, donc sans redevance.

Dans la délibération suivante, il est indiqué que le maire percevra, en tant que PDG de la SPL, une rémunération de 18 000 € nets annuels, et les 13 autres administrateurs de la SPL, qui ne sont autres que les conseillers municipaux de sa majorité, percevront chacun 1 200 € nets annuels.

L'ensemble de ces frais rapportés au nombre de 1162 anneaux selon le contrat, représente plus de 600 € par an et par bateau en moyenne, pour la mairie et le maire, somme qui va évidemment s'ajouter au coût du projet et aux dépenses de fonctionnement du port.

Nous n'avons pas fini de payer ! Et la mairie aura de nombreux motifs pour augmenter nos tarifs, notamment le dérapage inéluctable du coût du projet, mais aussi les travaux indispensables dans le port et non prévus : dragage de la vase dans le port public, réfection des quais, réfection des réseaux et des bornes d'alimentation en eau et électricité, sécurisation du port. La mairie aura aussi de nombreux leviers pour nous faire payer : augmentation des redevances et des charges, mise en place de compteurs individuels d'eau et d'électricité.

En cette période estivale, nous tenions à vous faire parvenir ces informations préoccupantes, sans pour autant être en mesure de vous préciser dès maintenant les actions que nous allons mener pour défendre les intérêts des plaisanciers, fort menacés il est vrai.

Pour ceux qui ne sont pas encore membres de l'ADIC pour la période 2018-2019, nous vous joignons un bulletin d'inscription.

Bien cordialement.

Le bureau de l'ADIC

Pierre-Yves Thiriez voilier Galuchat II, digue Revest, place 571

Yves Christin moteur Mirage II, quai 3, place 249

François Dubois voilier Alycast, quai 4, place 350

Georges Barbier voilier Balane V, place 481 coté grue de levage

Michel Lair moteur Caramel, quai 3, place 247

ADIC : Association de plaisanciers du port de Cavalaire